

Protocole du 14 juin 1994 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre

RS 0.814.324; RO 2003 3332

Champ d'application le 9 juillet 2007, complément¹

| Etats parties | Ratification Adhésion (A) | Entrée en vigueur |
|---------------------------|------------------------------|-------------------|
| Belgique | 8 novembre 2000 | 6 février 2001 |
| Bulgarie* | 5 juillet 2005 | 3 octobre 2005 |
| Chypre | 26 avril 2006 A | 25 juillet 2006 |
| Danemark ^a | 25 août 1997 | 5 août 1998 |
| Royaume-Uni Ile de Man | 21 novembre 2003 | 21 novembre 2003 |

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a Le protocole ne s'applique pas aux Iles Féroé et au Groenland.

¹ La présente publication complète et rectifie celle qui figure au RO 2003 3363. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

